



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n°

portant approbation de la délibération n° 2023-0XX « POULPE MORBIHAN – A » du XX XX 2023 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;
- VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2023-05-11-00005 du 11 mai 2023 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La délibération n° 2023-0XX « POULPE MORBIHAN – A » du XX XX 2023 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche du poulpe dans les eaux territoriales situées au large du Morbihan est approuvée et rendue obligatoire.

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) du Morbihan sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le XX XX 2023
Pour le préfet, et par délégation,
la cheffe de l'unité réglementation et droits à
produire

Marie BEAUSSAN

Ampliation : DGAMPA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 56 – ULAM 56 – Groupements de gendarmerie 56 – Groupement de gendarmerie maritime – CNSP – CRPMEM – CDPMEM 56 – DIRM/DCAM

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Division pêche et aquaculture
Immeuble Le Morgat – 10 rue Maurice Fabre – CS 43908 – 35 039 RENNES Cedex
Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>